

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන] [ሥልጣን]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2024/026

Rédigé par
Marie-Lise Tsagouria

Téléphone
01 81 69 18 10

Courriel
direction@bulac.fr

Date
21 février 2024

COMPTE RENDU

Réunion du 14/12/2023
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'AG du 12 mars 2024

Participants présents

Administrateurs

Brigitte AUBY-BUCHERIE (Sorbonne Nouvelle)
Caroline BODOLEC (CNRS)
Stéphane FEUILLAS (Université Paris Cité)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne
Université)

Jean-François HUCHET (Inalco)
Katia JUHEL (EFEO)
Françoise MOULIN CIVIL (MESR)

Alexa PIQUEUX (MESR)
Cécile REYNAUD (EPHE)
Anne ROUSSELET-PIMONT (Panthéon-
Sorbonne)

Membres de droit

Jean-François DAGUES (contrôleur budgétaire
régional)

Loïc BLANCHARD (agent comptable)

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Sylvie DENOIX (Présidente du CS)

Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Vesna ASANOVIC (adjointe au DGS)
Thomas JACQUEAU (DGS à compter du
1/1/2024)

Lionel LAMBIN (RP)
Aladin LARGUËCHE (RP)
Angélique CARLE (RP suppléante)
Adrineh ZINALI (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

Pascale BOURRAT-HOUSNI (MESR) : *procuration
donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
David FIALA (MESR) : *procuration donnée à Alexa
PIQUEUX*

Rainer Maria KIESOW (EHESS) : *procuration
donnée à Françoise MOULIN CIVIL*

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du
gouvernement)

Invités

Christophe PÉRALES (Université Paris Cité)

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)

Juliette PINÇON (directrice-ajointe à compter
du 1/1/2024)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2023
2. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTRÉE
3. BUDGET RECTIFIÉ N°2 2023
4. BUDGET INITIAL 2024
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2024
6. PROROGATION DU GIP BULAC AU 4 NOVEMBRE 2024
7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
8. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

9. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CRÉANCE
10. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE L'AUDITORIUM
11. CONVENTION BULAC-INALCO (RESSOURCES CERMOM)
12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP BULAC
13. FERMETURES 2024
14. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 9h35, en accueillant les nouveaux membres par un tour de table. Elle précise que deux administrateurs sont porteurs de trois procurations.

Elle indique que le trimestre qui s'achève a représenté une activité importante pour la direction et la présidence de l'AG afin de préparer le renouvellement du GIP.

La ministre a reçu plusieurs lettres s'émouvant de la baisse des acquisitions à la BULAC ; le ministère est très attentif au sujet, mais la situation budgétaire est fortement contrainte. Pascale BOURRAT-HOUSNI lui a demandé d'annoncer l'attribution d'une subvention supplémentaire de 130 000 € pour aider à faire face à la difficulté. Marie-Lise TSAGOURIA remercie le MESR pour ce soutien significatif.

Jean-François HUCHET souhaite s'assurer que la question de la documentation électronique sera abordée au cours de l'ordre du jour pour faire entendre le point de vue des établissements sur le sujet

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2023

Le compte rendu de l'assemblée générale du 15 mars est approuvé à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTRÉE

La tournée des gouvernances des établissements s'est très bien déroulée : elle a été l'occasion de présenter de manière détaillée la situation et les enjeux de fonctionnement de la BULAC.

La réouverture de la BULAC s'est effectuée dans de très bonnes conditions, avec un quasi-rattrapage du niveau de fréquentation après les baisses observées depuis le COVID. Les inscriptions sont très actives, l'occupation des salles dense. On peut estimer être proche de la situation de 2019 : dans une conjoncture difficile pour les étudiants, les salles de lecture sont un espace confortable et avec une offre documentaire large et, jusqu'au 31/12, une offre numérique riche.

Les représentants du personnel confirment la forte occupation des espaces. Marie-Lise TSAGOURIA ne constate pas de tensions particulières avec le public. Les nombreux autres sujets seront abordés au cours de l'ordre du jour.

L'assemblée générale n'a pas de question.

3. BUDGET RECTIFIÉ N°2 2023

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que la difficulté d'interprétation des chiffres du BR n°2 est lié aux derniers stigmates d'erreurs d'écriture héritées du précédent agent comptable : elles peuvent donner une impression de déséquilibre qui n'est qu'apparente. La situation est désormais apurée et l'on disposera en 2024 d'une vision claire de la comptabilité.

Les principaux ajustements figurant au BR sont :

- la réduction de la prévision de dépense de fluides, notamment d'électricité, car elle avait été estimée au niveau moyen alors que les prix se sont stabilisés au niveau le plus bas ;
- le report de dépenses d'investissement (renouvellement partiel de l'infrastructure informatique) ;
- quelques recettes fléchées supplémentaires.

Jean-François HUCHET confirme que la situation en 2024 est compliquée, mais qu'elle risque d'être encore plus difficile en 2025. Comment l'atterrissage de ces deux exercices est-il envisagé ? Marie-Lise TSAGOURIA propose de répondre à cette question en présentant le budget initial 2024.

Elle précise que le budget d'atterrissage a fait l'objet d'un travail très détaillé : il y reste quelques marges de fonctionnement, mais les ajustements de gestion sur les opérations ont été effectués à l'euro près. Il ne pourra y avoir de grande surprise lors de l'établissement du compte financier.

Le budget rectifié n° 2 2023 (tableaux 1, 2, 4, 6) est approuvé à l'unanimité

4. BUDGET INITIAL 2024

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget, contraint, mais à l'équilibre. Les 130 K€ annoncés par le ministère vont permettre de donner de l'air aux actions qui seront jugées prioritaires par l'AG. Une subvention fléchée a également été obtenue depuis l'élaboration du budget initial, sur un programme COLLEX-ABES.

Le budget a été construit en tenant compte de toutes les charges obligatoires, des recettes certaines et en tablant sur une stabilité des coûts de l'énergie en 2024 – aucune information n'ayant été transmise à cette date par la Direction des achats de l'État sur les montants à prévoir.

Le projet principal de l'année, en termes d'investissement, est le renouvellement des infrastructures informatiques (parc serveurs et part majoritaire du matériel réseau). La programmation initialement envisagée par tranches s'est avérée irréalisable techniquement. Le coût estimé en 2022-2023 a été révisé à la baisse, en prenant appui sur des devis fermes, mais l'appel d'offre reste à passer.

La deuxième priorité consiste à redonner du souffle à l'activité de documentation par la reprise de recrutements sur des missions de traitement et d'alimentation de fonds à entretien non permanent. En 2023, un gel total des recrutements avait permis d'absorber les surcoûts RH liés aux mesures gouvernementales : trois recrutements sont prévus en 2024, il restera néanmoins trois charges de fonds non pourvues.

Le budget d'acquisition documentaire est maintenu au même niveau qu'en 2023, soit 350 000 €, sans possibilité, à ce stade, de financement pérenne des abonnements et des mises à jour de la documentation électronique.

La répercussion en 2024 des mesures gouvernementales anti-inflation représente 118 000 € de coûts RH supplémentaires.

Reste une incertitude importante : le projet de tiers-lieu Cantagrel. La demande de permis de construire vient d'être déposée. Les travaux sont estimés à 460-470 k€, à partager avec l'Inalco. Le BI 2024 ménage le fonds de roulement pour pouvoir dégager la part BULAC au moment du lancement des travaux, au plus tard en 2025. Des incertitudes budgétaires sont récemment apparues côté Inalco, impactant la programmation de ces travaux, mais la convention de financement BULAC-Inalco devrait être présentée à l'AG de mars 2024, une fois les comptes financiers établis et que l'on aura pu statuer sur la faisabilité budgétaire de ce programme.

Concernant les recettes, il y a peu d'évolution : la subvention pour charges de service public est reconduite à l'identique ; la révision du montant des participations des membres ne s'appliquera qu'avec le renouvellement du GIP, en 2025.

Françoise MOULIN CIVIL demande à Jean-François HUCHET s'il souhaite ajouter des informations concernant la pointe Cantagrel. Le président de l'Inalco regrette que les contraintes 2023 de la BULAC soient suivies par de fortes contraintes en 2024 à l'Inalco, qui conduisent à l'annulation de nombreux projets d'établissement. Néanmoins, l'atterrissage budgétaire sera sans doute très différent du dernier budget rectificatif, ce qui permettra, en mars prochain, de se déterminer sur le sujet ; la volonté de l'établissement est intacte et le projet constituera à n'en pas douter une priorité de l'établissement. Marie-Lise Tsagouria indique qu'il faudra anticiper suffisamment la décision pour préparer la convention à présenter à l'assemblée générale.

Stéphane FEUILLAS prend note de ce budget prévisionnel et pose la question de l'avenir des ressources documentaires. Avec un budget diminué de moitié en 2023 et maintenu à ce niveau en 2024, de nombreuses ressources disparaissent notamment pour le domaine chinois et japonais. L'arrêt des mises à jour est déjà un problème, même si une certaine complémentarité peut se faire avec d'autres établissements. En revanche, la disparition totale des ressources de presse japonaise a un fort impact sur la recherche en études japonaises contemporaines. La subvention supplémentaire va-t-elle permettre de récupérer certaines ressources ? La situation budgétaire de l'université Paris-Cité est également contrainte. Comment est-il possible de rectifier le tir ? Peut-on envisager de se rapprocher de l'Allemagne, de *Cross Asia*, pour récupérer les ressources qui vont manquer ?

Jean-François HUCHET va dans le même sens. Lors des visites de l'Hcéres, un certain émoi s'est exprimé dans les équipes sur ces coupes et sur les difficultés pour travailler sans ces bases de données. Certaines équipes ont fait des demandes pour les compenser. Un projet sur la Chine est en cours d'élaboration avec CNRS Sciences humaines & sociales (nouvelle dénomination de l'InSHS), incluant une réflexion sur les possibilités de prendre en charge une partie des ressources documentaires dans ce cadre. Il invite également à développer les mutualisations européennes, en rappelant qu'il s'agit de surcroît de terrains de plus en plus empêchés. Les ressources numériques sont d'autant plus essentielles dans ce contexte.

Benjamin GUICHARD souligne combien la BULAC est reconnaissante de la mobilisation des équipes de recherche, notamment grâce au travail d'information et de sensibilisation mené par les membres de son conseil scientifique, sous l'impulsion de Sylvie DENOIX. Parmi les différents scénarios possibles, celui de la constitution de long terme a toujours été privilégié, en

choisissant autant que possible les achats pérennes aux abonnements. Les domaines d'étude sont touchés différemment en cas de désabonnements massifs. Ceux pour lesquels les achats pérennes ne sont pas rendus possibles par les éditeurs sont les plus défavorisés : il s'agit tout particulièrement du Japon et de la Corée. L'annonce des désabonnements a également permis de bénéficier d'offres de prix très sérieusement revus par les fournisseurs, qui devraient faciliter la reconduction des abonnements les plus indispensables, grâce à la subvention reçue du MESR.

Il alerte aussi sur la nécessité de repousser toute politique de sauve-qui-peut, qui finit toujours pas coûter beaucoup plus cher, pour un service moindre, ainsi que l'éprouvent actuellement les coréanologues. Il suggère plutôt que la BULAC soit considérée – et financée – comme un opérateur au service de tous sur les ressources aréalistes de niche.

Caroline BODOLEC indique que, dans le cadre du projet sur la Chine, la BULAC a transmis une note faisant l'inventaire des ressources importantes pour les études chinoises, qui pourra être intégré dans les demandes financières, sans forcément couvrir tous les besoins.

Brigitte AUBY-BUCHERIE rappelle que la Sorbonne Nouvelle offre un accès gratuit à toutes les ressources en ligne pour les étudiants et les chercheurs de l'Inalco. Ce renvoi vers les ressources offertes par Paris-Cité et Sorbonne Nouvelle existe déjà, mais une politique plus active d'information est souhaitable.

Marie-Lise TSAGOURIA présente rapidement le DPGECF annexé au budget initial, ainsi que la première production du tableau de bord figurant dans la circulaire budgétaire, rassemblant des indicateurs d'analyse budgétaire des coûts moyens, notamment en termes de dépenses RH. Par exemple, le coût moyen par ETPT est de 48 k€ annuels, ce qui semble un montant très modeste, comparativement au chiffre figurant dans le tableau de bord de l'Inalco (70 k€). Ce tableau de bord prendra tout son intérêt dans la lecture pluriannuelle qu'il permettra.

Jean-François DAGUES, contrôleur économique et financier, en poste depuis un an, a pu noter les efforts du GIP pour maîtriser les flux financiers et la qualité de gestion de l'équipe. L'établissement a les moyens de réaliser ses deux projets d'établissement, mais ils vont diviser par deux les niveaux de trésorerie. Il met en garde contre l'incapacité à financer d'autres investissements et sur la soutenabilité des coûts de fonctionnement de ces nouveaux équipements.

Caroline BODOLEC transmet l'avis de la cellule des participations du CNRS : le BI 2024 est bien construit pour faire face aux investissements, mais elle appelle à la vigilance face au manque de fonds propres et suggère de mettre en place une stratégie pour développer des ressources supplémentaires.

Le budget initial 2024 est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2024

Benjamin GUICHARD présente le programme d'activité 2024, qui correspond à la dernière année du plan d'action triennal en cours.

Caroline BODOLEC indique que le CNRS est très sensible au chantier science ouverte, à l'implication de la BULAC dans les GIS et dans le consortium DISTAM ; elle est heureuse du choix d'implication dans les logiciels libres et salue le parc public sous Ubuntu. Elle cite souvent la BULAC en exemple.

La question du choix de certaines ressources électroniques qui ne sont pas en accès ouvert est complexe en termes de science ouverte : quelle est la politique de la BULAC à l'égard de Brill ?

Benjamin GUICHARD répond que le critère du modèle économique est pris en compte dans les choix de désabonnement, avec un soutien volontariste aux modèles de science ouverte.

Sylvie DENOIX précise que le vote à l'unanimité du conseil scientifique pour les suppressions d'abonnements a été un crève-cœur, mais aussi un soutien affirmé pour la politique documentaire proposée par la direction de la BULAC.

Anne-Catherine FRITZINGER se fait préciser le nom du laboratoire partenaire du projet TranslITAL : il s'agit de l'EA 2520 [ERTIM](#) (équipe de recherche textes, informatique, multilinguisme) de l'Inalco.

Katia JUHEL affirme son intérêt pour le projet de patrimonialisation et invite à un travail commun sur l'analyse des collections asiatiques.

Elle donne des informations sur le dégât des eaux survenu à l'ÉFEO, qui a conduit à la fermeture provisoire de la salle de lecture.

Brigitte AUBY-BUCHERIE précise que le SCD de Sorbonne Nouvelle donne accès à la troisième édition de l'Encyclopédie de l'Islam.

Jean-François HUCHET suggère, à l'échelle du GIP, une coordination des vice-présidents science ouverte avec les vice-présidents aux relations internationales pour une intégration dans les universités européennes des questions de science ouverte.

Françoise MOULIN CIVIL salue la richesse du programme en termes de contenu et de présentation. Anne-Catherine FRITZINGER intervient dans le même sens, elle ajoute apprécier la clarté et la transparence avec lesquelles les sujets sont expliqués à la communauté, ce qui permet de comprendre les choix et d'y souscrire, même à contrecœur. Françoise MOULIN CIVIL souligne cette transparence, qui est due aux administrateurs, et qui n'est pas partout le cas. *Le programme d'activité 2024 est approuvé à l'unanimité.*

6. PROROGATION DU GIP BULAC AU 4 NOVEMBRE 2024

La procédure de reconduction des GIP a été révisée en 2019 : il n'y a plus de vote des organes délibérants des membres du GIP, mais seulement de l'organe délibérant du GIP.

La convention modifiée intègre la prorogation du GIP pour une durée de 6 ans. Elle inclut une mise à jour de la formulation des articles relatifs au régime juridique des personnels et au budget. Une nouveauté est introduite : la mention du règlement public de la BULAC afin d'intégrer la gestion des règles de prêt par les établissements membres, notamment en ce qui concerne la gestion des quitus.

Une annexe établit les modalités de participation des membres. Dans cette annexe, une modification a été apportée par rapport au premier envoi qui en avait été fait aux gouvernances des établissements : pour ce qui concerne la contribution des membres ne fournissant pas d'apport en nature, la cotisation forfaitaire initialement proposée a été remplacée par un doublement du niveau de cotisation due par les membres de taille équivalente apportant une contribution autre que financière.

Thomas JACQUEAU rappelle les modifications demandées par le bureau de la réglementation du MESR – et déjà intégrées dans le texte présenté – et présente les modifications complémentaires de forme proposées par le CNRS.

Françoise MOULIN CIVIL rappelle les échanges constructifs qui ont eu lieu avec l'ensemble des gouvernances, entre octobre et novembre, pour préparer cette prorogation. Marie-Lise TSAGOURIA fait un point sur le positionnement de l'EHESS, qui prévoit son maintien dans le GIP, avec une reprise partielle des collections déposées (Centre d'études africaines, Centre de recherches sur la Corée). Une réunion de concertation est programmée le 21 décembre pour définir les modalités pratiques du déménagement et proposer à l'EHESS de bien vouloir céder les collections restant à la BULAC.

Anne ROUSSELET-PIMONT demande comment se répartissent quantitativement les collections : 690 ml partent, 550 ml restent. Jean-François HUCHET pose la question de la concertation sur la répartition de ces collections entre l'Humathèque et la BULAC : l'Humathèque reprend en priorité les collections (CEAfr) pour lesquelles une place a été conservée sur les rayonnages en salle de lecture. Les périodiques seront stockés au CTLes.

Benjamin GUICHARD présente le [plan d'action triennal 2025-2027](#), constitutif du dossier de prorogation.

Brigitte AUBY-BUCHERIE demande quel est le périmètre du projet d'établissement public administratif pour les bibliothèques inter-universitaires ? Marie-Lise TSAGOURIA précise que ce projet était inscrit dans les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur *La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information* (juillet 2020), et qu'un rapport de l'IGESR est actuellement attendu sur le sujet. Dans le cadre des échanges sur la situation budgétaire de la BULAC à l'automne 2023, le MESR a exprimé sa volonté d'avancer parallèlement sur le renouvellement du GIP, pour en sécuriser le fonctionnement, et sur l'instruction du projet d'EPA dans les trois ans à venir. La BULAC est à la disposition de sa tutelle pour participer à la réflexion sur ce projet.

La prorogation du GIP BULAC est approuvée à l'unanimité.

7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Vesna ASANOVIC présente les documents soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il subsiste deux points sensibles :

- la gestion de la paie, qui reste toujours un point d'attention malgré les aménagements déjà apportés ; un nouveau logiciel de paie plus ergonomique, qui facilite les opérations de contrôle vient d'être déployé ;
- la gestion et l'archivage authentifié des pièces comptables : ce point devrait être traité début 2024 grâce à la mise en fonctionnement du module de GED de l'application de gestion financière.

Loïc BLANCHARD mentionne le travail effectué en termes de fiches de procédure sur la fiabilisation des virements à l'étranger qui pourra être ajouté.

Les documents présentés sont approuvés à l'unanimité.

8. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

L'organigramme modifié est présenté pour information :

- La fonction de directeur-adjoint est dorénavant distinguée de celle de directeur général des services.
- L'équipe Pilotage et logistique est fondue dans l'équipe Administration.
- À la demande du comité social d'administration (CSA) ont été mises en visibilité les fonctions des référents : handicap, violences sexistes et sexuelles, télétravail.

9. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CRÉANCE

Loïc BLANCHARD indique que sur une créance de 535,17 € à l'origine, il reste à recouvrir 90 € malgré les diligences de l'agent comptable précédent et des saisies administratives à tiers détenteur. Il en propose l'admission en non valeur pour la retirer des écritures comptables. *Cette admission en non valeur est approuvée à l'unanimité.*

10. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE L'AUDITORIUM

La mise à jour du règlement de l'auditorium (commun à la BULAC et à l'Inalco) comprend des modifications des règles de gestion et du tarif de location, celui-ci n'ayant pas été actualisé depuis 2011. Les montants de location sont augmentés de 20 %, et de 100 % pour la participation aux charges.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que l'utilisation de l'auditorium reste gratuite pour les établissements membres du GIP.

Loïc BLANCHARD demande s'il serait envisageable de supprimer le paiement par chèque : il est conservé pour faciliter le paiement par les associations accueillies.

Le règlement modifié est approuvé à l'unanimité.

11. CONVENTION BULAC-INALCO (RESSOURCES CERMOM)

L'équipe de recherche CERMOM (Inalco) a souhaité participer au maintien de ressources électroniques essentielles pour ses étudiants et chercheurs, en finançant un abonnement et une acquisition en 2024, pour un montant de 5 760 €.

La convention est approuvée, en régularisation, à l'unanimité.

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP BULAC

Le président de l'association du personnel, Lionel LAMBIN, présente l'augmentation régulière du nombre d'adhérents et la diversité des activités proposées, y compris une AMAP.

Françoise MOULIN CIVIL souligne l'importance du rôle de l'association et de la tenue d'activités qui rassemblent les personnels.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle qu'il n'y a pas eu de demande de revalorisation de cette subvention depuis dix ans, que l'association reste très raisonnable dans ses demandes. Elle salue le travail réalisé par l'association dans le jardin et signale avoir reçu un message informel du conseil régional d'Île de France avisant de la labellisation du jardin du Pôle des langues et civilisations comme « Petit patrimoine naturel de la région Île-de-France »

La demande de subvention de l'AP BULAC est approuvée à l'unanimité.

13. FERMETURES 2024

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que le règlement intérieur de la BULAC prévoit trois semaines de fermeture annuelle, dont deux semaines début août. Elle propose de caler exceptionnellement la période de fermeture sur celle des Jeux olympiques, soit un ajout de deux jours aux deux semaines de fermeture obligatoire.

Le calendrier de fermeture 2024 est approuvé à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Françoise MOULIN CIVIL remercie les membres de l'assemblée générale pour leur participation et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.